

Belfort, le **21 MARS 2024**

Direction de l'animation des
politiques publiques
interministérielles

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

L'enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale et à la déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire pour les travaux d'élargissement à 2x2 voies de la RN 19 entre Héricourt et l'échangeur de Sévenans, sur les communes de **BREVILLIERS (70), ARGIÉSANS, BANVILLARS, BOTANS et DORANS (90)** initialement prévue du mercredi 28 février 2024 à 9 h 00 au mardi 2 avril 2024 à 18 h 00

est prolongée de 7 jours soit jusqu'au mardi 9 avril 2024 à 11 h 00

Conformément à l'article L. 123-9 du code de l'environnement, sur décision du président de la commission d'enquête suite à des dysfonctionnements liés à des circonstances extérieures à la préfecture susceptibles d'avoir affecté la remontée des observations émises par le public via le site internet des services de l'État entre les 11 et 14 mars 2024, l'enquête publique unique est prolongée.

Outre les dates prévues par l'arrêté inter-préfectoral N° 90-2024-01-29-00011 du 29 janvier 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique, un membre de la commission d'enquête tiendra une permanence supplémentaire à la préfecture du Territoire de Belfort le mardi 9 avril 2024 de 9 h 00 à 11 h 00.

Rappel des modalités relatives à la consultation du dossier d'enquête :

Jusqu'au mardi 9 avril 2024, à 11 h 00, le dossier est consultable :

- à la mairie de BANVILLARS (90), siège de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels,
- dans les mairies de BREVILLIERS (70), ARGIÉSANS, BOTANS et DORANS (90) aux jours et heures d'ouverture habituels,
- à la préfecture du Territoire de Belfort, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- sur le site internet des préfectures :
de la Haute-Saône : <https://www.haute-saone.gouv.fr>
Rubriques : Actions de l'État / Environnement / Information et consultation du public / Enquêtes publiques / Autres

du Territoire-de-Belfort : <https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>

Rubriques : Actions de l'État / Environnement / Consultations et enquêtes publiques / Participation du public, consultations et enquêtes publiques en cours

Rappel des modalités relatives aux observations et propositions du public :

Le public pourra formuler, jusqu'au mardi 9 avril 2024, à 11 h 00, ses observations et propositions :

- sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le président ou un membre de la commission d'enquête déposé dans chaque commune concernée ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort,
- par correspondance à la mairie de BANVILLARS, 1 rue d'Argiésans – 90800 BANVILLARS, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante :
pref-consultation-icpe@territoire-de-belfort.gouv.fr

L'ensemble des dispositions de l'arrêté inter-préfectoral N° 90-2024-01-29-00011 du 29 janvier 2024 susvisé demeurent applicables, à l'exception de celles modifiées par l'arrêté inter-préfectoral prolongeant la durée de l'enquête publique.

Pour le préfet, et par délégation
La cheffe de bureau,


Laurence SCHLOTTER

